



Bulletin d'adhésion 2022

Inscription en ligne snorl.org

Nom - Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

N° RPPS : _____ Sexe : _____

Tél Prof. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Tél mobile : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

E-mail : _____

Date et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Année d'installation : _____ Année de thèse : _____ Année de qualification : _____

Mode d'exercice :

Libéral exclusif Hospitalier exclusif Retraité
Exercice mixte Salarié non hospitalier Interne (*)

Secteur d'activité : Secteur 1 Secteur 2 OPTAM-CO

Demander son admission au S.N.O.R.L. (*)

Cotisation 2022 : 210 €

- (*) 1^{ère} année d'adhésion : 105 €
- Retraité faible activité : 105 €
- *Gratuit pour les internes en dernière année et CCA*
- Réduction sur votre RCP PJ (voir au dos)

Cachet :

Fait le : ____ / ____ / ____

Signature

Joindre une copie du diplôme d'ORL et de l'inscription à l'Ordre des médecins.

(*) **ADMISSION :** Les statuts prévoient que tout médecin français pourvu du diplôme 'Etat, régulièrement autorisé à pratiquer sa profession et possédant sa qualification en ORL peut demander son admission dans le SNORL. Sa candidature est publiée sur le site internet du SNORL. Sans avis défavorable de la communauté des médecins inscrits au syndicat l'admission est acquise dans un délai de deux mois après la publication.

Le choix d'un assureur **Responsabilité Civile Professionnelle** & **Protection Juridique**



qui adapte les garanties à la pratique professionnelle.

La MACSF propose des niveaux de couverture et de tarification adaptés à chaque pratique des ORL en proposant un produit complet regroupant RCP et PJ (vie professionnelle & vie privée¹) et 3 options pour une protection maximale.

A titre d'exemple, tarification 2021 d'un ORL exerçant à titre libéral :

- Responsabilité civile professionnelle – consultations : 480€ TTC/an
- Responsabilité civile professionnelle – chirurgie cervico faciale : 3900€ TTC/an
- Protection Juridique Vie Professionnelle et Vie Privée : 100€ TTC/an
- Contribution au Fonds de garantie des dommages corporels : 25€ TTC/an

Les garanties complémentaires :

- Aide financière en cas de Décès : 5€TTC/an
- Pertes financières : 25€TTC/an
- Pack M'LIB DUO avec l'assistance e-réputation et l'assistance psychologique : 2€TTC/an

Pour toute nouvelle souscription RCP auprès de la MACSF, une **remise de 10%** est appliquée aux membres du SNORL sur les tarifs de référence RCP & PJ, hors fonds de garantie et hors garanties complémentaires.

A noter que les tarifs indiqués sont uniquement valables **la première année** de souscription du contrat pour toute souscription prenant effet avant le 31/12/2021, sous réserve d'étude des antécédents assurantiels.

En outre, les adhérents du SNORL bénéficient d'une **extension de la garantie Protection Juridique** aux litiges liés à l'exercice de leur activité syndicale au sein du SNORL.

Comment changer d'assureur RCP ?

Les experts MACSF sont à votre disposition pour vous aider à ajuster votre contrat et vous guider dans les démarches de résiliation. Pour les contacter :

📞 Ligne téléphonique dédiée aux adhérents du SNORL : **01 71 14 34 14**

✉ Envoyer un email à rqp-experts@macsf.fr

Attention, toute résiliation auprès de l'assureur actuel est soumise à des règles. Votre contrat se renouvelle sans doute par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance. Pour le résilier la demande doit intervenir au moins deux mois avant la date d'échéance annuelle².

Plus d'information sur <https://www.macsf.fr/Nos-produits-services/vie-professionnelle>

¹ hors litiges matrimoniaux

² L'assuré peut demander la résiliation par lettre ou tout autre support durable, par déclaration faite au siège social ou chez le représentant de l'assureur, par acte extrajudiciaire et enfin si l'assureur propose la conclusion de contrat par un mode de communication à distance, par le même mode de communication.